

COMMUNE ALMONT LES JUNIES

**PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 19h00,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la présidence de Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine – M. RAYNAL Patrick - M. BOUTARIC Hervé - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absents - Excusés : M. KRAEUTLEIN Ludovic

Date de la convocation : 19/01/2026

Monsieur M. LAQUERBE Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Liste des délibérations

- Délibération pour remplacement de l'adjoint technique.

I) RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13-1° et L.332-13-2° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

D'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par L.332-13-1° et L.332-13-2° du code général de la fonction publique précité pour **remplacer l'adjoint technique actuellement en arrêt.**

Le maire fixera le traitement selon l'expérience professionnelle de l'agent et de la nature des fonctions concernées, dans la limite du dernier échelon du grade.

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

II) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point sur le personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Président

Le Secrétaire de séance